



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU n°2025-26

**IMPUTATION :**      **Pôle :**                      **Connaissances et gestion**  
                                 **N° d'activité COB :** 1-1  
                                 **N° d'opération :** 1.1.FAUNE  
                                 **N° d'EJ :**                      2025000984  
                                 **Imputation :**              **INTERVENTION**

**OBJET :** Subvention 2025-2027 au titre de la sauvegarde de la faune sauvage

**BÉNÉFICIAIRE :** Le Tétrás Libre, Centre de sauvegarde de la faune sauvage des Pays de Savoie  
450 route du MAPAS,  
73 000 Montagnole  
Référént : Marie-Sophie Saintillan

- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2021-44 du 09/12/2021, donnant délégation de compétences au Bureau, à la Présidence et à la Direction ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2025-10 du 11 mars 2025 approuvant le budget rectificatif n°1 pour 2025 du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention du Tétrás libre en la personne de Mme Marie-Sophie Saintilan en date du 23 janvier 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans la politique de connaissance du Parc national de la Vanoise ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 04 novembre 2025 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré,

### **ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée au Tétrás libre, domicilié au 450 route du MAPAS, 73 000 Montagnole, pour l'opération suivante :

*Objet :* appui pour l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise.

*Montant de l'aide forfaitaire :* 3 000 € pour la période 2025-2027 ;



## **ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION**

Cette subvention est attribuée pour une durée de 3 ans pour les années civiles 2025, 2026 et 2027.  
Le PNV sera tenu informé de l'état sanitaire des animaux acheminés au centre de soin.

## **ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise un bilan sous forme de tableur des animaux pris en charge sur le territoire de la Vanoise précisant l'espèce, sa date de prise en charge, les causes de la blessure et le succès de prise en charge (remise en liberté, décès, autre ...) accompagné le cas échéant des rapports d'autopsie réalisés et analyses effectuées.

La subvention fait l'objet d'un versement annuel, à hauteur de 1 000 €.

Le paiement de la subvention est effectué sur le compte suivant :

Titulaire : Le Tétras libre, Centre de sauvegarde de la faune sauvage des pays de Savoie  
Banque : Crédit Agricole  
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7526 1874 468  
BIC : AGRIFRPP881

## **ARTICLE 4 : CADUCITÉ**

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 3, dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Fait à Chambéry, le 04 novembre 2025,

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

  
**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**  
135, Rue du Docteur Julliard  
73000 CHAMBERY  
FRANCE

DESTINATAIRES : Le Tétras libre  
450 route du MAPAS,  
73 000 Montagnole

PNV : SG, pôle connaissance et gestion



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

[www.vanoise-parcnational.fr](http://www.vanoise-parcnational.fr) • [accueil@vanoise-parcnational.fr](mailto:accueil@vanoise-parcnational.fr)

## ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPÉRATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

### Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

Le Tétras-Libre

bénéficiaire d'une subvention attribuée par décision n° ..... en date du .....

Objet de la subvention : appui à l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le : .....  
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC : .....

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

☐ bilan annuel des animaux confiés au centre

☐ RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

### Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e), .....

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

☐ l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

☐ l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

Motifs : .....

Fait à :

Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

[www.vanoise-parcnational.fr](http://www.vanoise-parcnational.fr) • [accueil@vanoise-parcnational.fr](mailto:accueil@vanoise-parcnational.fr)